



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 12 avril 2005 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Jacques Bérubé

Mesdames les conseillères : Madeleine Devin
Lorraine Boucher

Messieurs les Conseillers : Gilles Lachance
Pascal Dion
Christian Breton
Gilles Gamache

Directeur-général : Daniel Dufour

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance débute par un moment de silence.

05-04-057

2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé M. le conseiller Pascal Dion

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu et rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-04-058

3.- **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE MARS 2005**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue 8 mars 2005 soit et est accepté tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-04-059

4.- **ADOPTION DES COMPTES – MARS 2005**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de mars 2005 s'élevant à 280,120.65\$ et la liste des comptes à payer du même fonds relativement à la même période s'élevant à 80,022.99\$ soient et sont acceptées telles que déposées.



QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution en transmettant son désaccord pour le paiement effectué à l'attention de la firme Dessau-Soprin.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-04-060

5.- **RÉSOLUTION – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES**

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement de la Baie-James a avisé la Ville de Chapais en date du 10 mars 2005 de voir au remplacement de son représentant démissionnaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher

QUE la Ville de Chapais désigne M. Gilles Gamache à titre de représentant municipal dûment autorisé à siéger sur le conseil d'administration du Centre local de développement de la Baie-James pour et au nom de la Ville de Chapais.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-04-061

6.- **RÉSOLUTION – DEMANDE DE MAINTIEN DES APPROVISIONNEMENTS EN MATIÈRES LIGNEUSES CONSENTIS AUX USINES DE TRANSFORMATION DE LA SOUS-RÉGION CHAPAI-CHIBOUGAMAU**

CONSIDÉRANT la fragilité de l'économie de la région Nord-du-Québec et sa faible diversification économique;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie forestière constitue un secteur clé de l'économie de la région Nord-du-Québec avec respectivement 88.2% des emplois manufacturiers et 9.6% des emplois totaux;

CONSIDÉRANT QUE cette industrie opère dans des conditions extrêmes dans la région Nord-du-Québec compte tenu entre autres de la taille des arbres et de l'éloignement des marchés;

CONSIDÉRANT QUE la Paix des Braves impose à ces entreprises des contraintes d'opérations supérieures à celles auxquelles sont soumises les autres entreprises du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises forestières du Québec doivent maintenir leurs investissements pour demeurer compétitives dans ces conditions adverses;

CONSIDÉRANT QUE l'économie de la sous-région Chapais-Chibougamau est majoritairement dépendante des activités de Barrette-Chapais et Chantier Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite aux recommandations du rapport Coulombe, le Ministre des Ressources naturelles et de la Faune a décidé de baisser de façon arbitraire les possibilités forestières de 20%;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure s'applique à l'ensemble du Québec sauf pour le territoire couvert par la paix des Braves où la baisse serait de 25%;



CONSIDÉRANT QU'aucun motif ne peut justifier un tel traitement discriminatoire pour ces entreprises et l'économie de notre région;

CONSIDÉRANT QUE ces baisses occasionneront plus de 300 pertes d'emplois pour la région Chapais-Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE les mesures annoncées par le gouvernement apparaissent inappropriées pour assurer le maintien de la compétitivité de ces entreprises et les emplois qui en dépendent;

CONSIDÉRANT QUE les conditions adverses dans lesquelles doivent travailler les entreprises de notre sous-région justifient que non seulement ces entreprises ne soient pas plus pénalisées que l'ensemble de l'industrie mais plutôt frappées moins durement;

CONSIDÉRANT QUE la coupure appréhendée de 25% des approvisionnements forestiers entraînera directement une coupure du même ordre dans la disponibilité des résidus forestiers nécessaires à l'entreprise Chapais Énergie pour leur production énergétique;

CONSIDÉRANT QUE cette relative rareté de la matière première pour l'entreprise Chapais Énergie obligera cette dernière à s'approvisionner à l'extérieur de la région, ce qui impliquera des coûts faramineux en transport;

CONSIDÉRANT QUE cette situation risque de faire glisser le seuil de rentabilité de l'entreprise Chapais Énergie dans une zone dangereuse à court et à moyen terme;

CONSIDÉRANT QUE le dernier alinéa de l'article 67 de la loi 71 prévoit que le ministre peut intervenir dans de telles situations en faisant varier la réduction des volumes entre les bénéficiaires;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE la Ville de Chapais demande au Ministre des Ressources naturelles et de la Faune de prendre les mesures appropriées afin de réduire l'impact des baisses de possibilités sur l'approvisionnement des deux entreprises de sciage de la sous-région Chapais-Chibougamau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-04-062

7. **RÉSOLUTION –APPROBATION – DEMANDE D'ACHAT DE M. CLAUDE BÉLANGER**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Ressources naturelles, de la faune et des parcs a transmis en date du 22 mars 2005 une demande d'autorisation de la vente d'un emplacement commercial actuellement occupé par M. Claude Bélanger;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé n'entre pas en conflit avec des droits, servitudes ou utilisations d'emplacements contigus, en particulier avec une voie de pénétration donnant accès à un entrepôt municipal et avec les limites du parc commémoratif;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion



QUE la Ville de Chapais autorise la vente d'un emplacement de 100 mètres carrés au profit de M. Claude Bélanger suivant le plan de localisation soumis.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-04-063

8.- **RÉSOLUTION – APPROBATION – BUDGET 2005 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHAPAIS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit participer au financement d'une partie du budget d'opération de l'Office Municipal d'Habitation de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec a produit en date du 29 octobre 2004 un rapport d'approbation des budgets approuvés pour l'exercice financier 2005;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE la Ville de Chapais accepte et approuve les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'Habitation pour l'exercice financier 2005 telles qu'approuvées par la Société d'Habitation du Québec, prévisions budgétaires se résumant comme suit :

REVENUS	44,774\$
DÉPENSES	104,886\$
DÉFICIT ANTICIPÉ	60,112\$

QUE la Ville de Chapais accepte de réserver des crédits budgétaires de 6,011\$ à même les prévisions budgétaires municipales de l'exercice financier 2005 pour couvrir 10% du déficit anticipé par l'Office Municipal d'Habitation de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-04-064

9.- **RÉSOLUTION – POSITION RELATIVE À LA DÉROGATION MINEURE 05-009**

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme recommande la dérogation mineure demandée par Mme Christine Dufour pour son lot no 1-358 dont la marge latérale du garage empiète de 19 centimètres par rapport à la norme permise de 60 centimètres;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais autorise la dérogation mineure ci-haut décrite.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-04-065

10.- **RÉSOLUTION – DON AUX ORGANISMES**

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités selon l'article 28 paragraphe 2 de la Loi sur les Cités et Villes en matière de subvention à des institutions, sociétés, corporations ou associations;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Chapais des activités récréatives, artistiques, sociales, sportives et autres;



EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais approuve le paiement des sommes suivantes sous forme de subvention et don :

Polyvalente Porte-du-Nord (journal des finissants-tes)	95.00\$
Le petit train (souper retrouvailles)	100.00\$
Corporation de développement économique de Chapais	40,000.00\$

QUE les organismes suivants se voient octroyée une exemption de la location de la salle communautaire (à l'exception des droits d'auteur) et de tout autre espace du centre sportif de Chapais :

Rencontre Régionale de la jeunesse Nord-du-Québec (3 au 5 juin 2005).

Mme la conseillère Madeleine Devin et M. le conseiller Pascal Dion votent contre l'adoption de la présente résolution en transmettant leur désaccord face à la subvention accordée à la Corporation de développement économique de Chapais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-04-066

11.- RÉSOLUTION – VENTE DE SURPLUS D'ACTIFS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais veut aliéner des équipements ou actifs qui ne cadrent plus dans les plans opérationnels de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE , dans l'esprit de la Loi sur les Cités et Villes, ces actifs doivent être aliénés à titre onéreux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais procède à la vente de surplus d'actifs par appel d'offres public;

QU'en cas d'absence d'offres pour l'un ou l'autre des actifs offerts en vente, le directeur-général soit et est autorisé à vendre de gré à gré cesdits actifs dès que le présent conseil aura statué sur les offres reçues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (10 mars 2005)

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Sujets couverts par Mme la conseillère Madeleine Devin : 1-signification des abréviations s.e.n.c. dans l'appellation « Les Aliments Naturels Chapaisiens S.E.N.C. » 2- assemblée générale annuelle de la Corporation de développement économique de Chapais 3- changement de position des autochtones face au complexe porcin 4- problème d'éthique soulevé à l'égard des consultants Legoff en raison du double rôle consultants-promoteur 5- Immeubles en état de détérioration avancé et absence de développement au niveau du Château de la Montagne.



Sujets couverts par M. le conseiller Pascal Dion : 1- remerciements entourant la dégustation vins et fromages du 50^e anniversaire de Chapais.

Sujets couverts par M. le conseiller Christian Breton : 1- remerciements aux bénévoles et aux organismes qui ont permis la tenue des activités du premier bloc d'activités du 50^e anniversaire de Chapais.

Sujets couverts par M. le conseiller Gilles Gamache : 1- approbation des propos tenus dans la sentinelle par Mme Marie-Ève Bernard lors d'une édition de janvier 2005.

M. Daniel Dufour signale que le comité du 50^e anniversaire est à préparer les deux prochains blocs d'activités et que des articles promotionnels sont en vente.

M. Jacques Bérubé mentionne que les recommandations de la Commission Coulombe ne tiennent pas compte des réalités de notre industrie forestière au Nord . Il ajoute que les Conférences régionales des élus de la province sont toutes conviées à une rencontre à Québec cette semaine.

QUESTIONS DU PUBLIC

Informations demandées à propos du site d'enfouissement à savoir plus spécifiquement du projet d'un site commun avec la Ville de Chibougamau.

Impressions demandées à propos du déménagement de la Commission Sports et Loisirs.

Réaction demandée sur la création de la toute nouvelle Chambre de commerce de Chapais.

Précisions demandées sur l'esprit régional, en particulier sur le projet de construction d'un Club de Curling à Chibougamau.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Christian Breton appuyée par Mme la conseillère Lorraine Boucher et faite.

Jacques Bérubé
Maire

Daniel Dufour
Directeur-général